

**COMMUNE DE SAINT-MARIENS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la  
Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19    Nombre de membres présents : 13    Votants : 17

DATE DE CONVOCATION : le 07 juin 2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. LESCA,  
CHARTIER, Adjoint ;  
Mmes GUIBERT, VIGEAN, MARION, NIETO, MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL,  
GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes DANTAS, SOARES, BETILLE, MM. BOUCHAN,  
ARNAUD, AVRIL.

POUVOIRS : M. ARNAUD, qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT,  
M. AVRIL qui a donné pouvoir à, Mme NIETO,  
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à M. GARSAUD,  
Mme SOARES qui a donné pouvoir à Mme MARION.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARSAUD  
-----

<b>DELIBERATION N° 2023-27 – TARIFS LOCATION SALLE D’ACTIVITES</b>
--

**VOTE : Pour : 17 - Contre : 0- Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les tarifs de location de la Salle d'Activités de la façon suivante pour les associations exigeant une adhésion payante :

<b>SALLE D’ACTIVITES</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>
Associations avec adhésion annuelle payante 200 € à l'année

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Damien GARSAUD

Le Maire,  
Marcel BOURREAU